

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 951

présenté par

Mme Regol, M. Lucas, M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 88, insérer l'alinéa suivant :

« Concernant ces partenariats industriels, le ministère s'engagera dans une démarche proactive d'enquête auprès de ces entreprises afin de s'assurer qu'aucun de ses contractants ne soit impliqué, de près ou de loin, dans des activités contraires aux droits de l'homme, comme la fourniture d'équipements de surveillance ou de répression à des dictatures par exemple. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les marchés publics sont un levier important pour faire progresser l'éthique des entreprises - particulièrement dans le domaine de la sécurité. En effet, de nombreuses entreprises dépendent énormément des États pour remplir leurs carnets de commande et à ce titre, l'État a un rôle à jouer dans la diffusion de ses valeurs.

Il est ainsi proposé d'affirmer le principe d'une vigilance accrue du ministère de l'Intérieur dans la passation des marchés publics, particulièrement auprès d'entreprises qui auraient pu se compromettre auprès de dictatures.

Le cas du logiciel Pegasus - utilisé à des fins d'espionnage par de nombreux régimes autoritaires - est ici un exemple frappant. Les renseignements français ont en effet songé à se le procurer, avant d'y renoncer en 2020, par décision du Gouvernement. Si la compromission a été évitée de peu, il

n'est pas souhaitable que ce soit le "fait du prince" qui gouverne à ces décisions. Voilà pourquoi il est proposé de mentionner clairement ce principe dans le rapport annexé.

Les auteurs de l'amendement ajoutent qu'ils souhaiteraient, au delà du présent projet de loi, que ce principe soit étendu à toute l'administration française.